

LUNDI 10 AOÛT 2015

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Frédéric Champagne, Marc Lavigne, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Sont absents : Johanne Gagnon et Éric Bergeron.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **6907-0815**

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Marc Lavigne d'adopter l'ordre du jour tel que lu et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juillet 2015 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **6908-0815**

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Simon Rochefort, appuyée par Frédéric Champagne il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2015 tels que déposés au montant total de : 126,487.50 \$. **6909-0815**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Roland Allard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **6910-0815**

ADOPTÉE.

Demande de commandite pour la journée Inter-Club.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement qu'une commandite de 300 \$ soit accordée au Club de l'Âge d'Or pour organiser leur journée Inter-club qui aura lieu le 12 août 2015. **6911-0815**

ADOPTÉE

Subvention pour l'aide au réseau routier municipal.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 4^e rang de la Municipalité de St-Rosaire, pour un montant subventionné de 15,000.\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes **6912-0815**

dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Étude des soumissions pour asphaltage et réparations mécaniques.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unaniment d'accepter les soumissions reçues pour étude concernant les travaux d'asphaltage et de réparations mécaniques sur diverses routes de la Municipalité, soumissions demandées par l'entremise de SEAO. En considérant le meilleur prix à la t.m, favorisant ainsi une plus grande quantité de t.m.pour le recouvrement mécanique;

6913-0815

Par la même occasion, nous avons demandé de nous fournir le coût pour des réparations manuelles pour une quantité de ± 20 t.m.

(Tableau des noms et montants des soumissionnaires obtenus) :

Soumissionnaires :	Recouvrement mécanique Qté : t.m	Prix unitaire t.m. (avant taxes)	Réparations manuelles ± 20 t.m (avant taxes)
Pavage Veilleux (1990) Inc.	2,174.38 (t.m)	84.00\$/t.m	225.00\$/t.m
Construction et Pavage Portneuf Inc.	1,632.24 (t.m)	111.90.\$/t.m	350.00\$/t.m
Sintra Inc	1,656.97 (t.m)	110.23.\$/t.m	350.00\$/t.m

Les soumissions reçues étaient toutes conformes.

ADOPTÉE

Attribution contrat pour asphaltage et réparations mécaniques.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Roland Allard et résolu à l'unanimité que la soumission présentée par Pavage Veilleux (1990) Inc. soit retenue pour un accord de contrat, Pavage Veilleux (1990) Inc. ayant soumis le meilleur prix à la t.m soit un montant de 84.00\$/t.m avant taxes pour une quantité de 2,174.38 t.m pour pour le recouvrement mécanique sur divers rangs et rues de la Municipalité pour un total de 209,999.45\$ (txe incluses) et, que la directrice générale soit autorisée au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer le contrat avec Pavage Veilleux (1990) Inc. ayant présenté le meilleur prix unitaire à la t.m pour les travaux de recouvrement mécanique et nous ayant soumis par la même occasion le coût pour les réparations manuelles pour une quantité de ± 20 t.m. au montant de 225.00\$/t.m plus taxes.

6914-0815

ADOPTÉE

Cadastres pour les terrains alentour de l'aqueduc.

CONSIDÉRANT Que la Commission du Territoire Agricole du Québec a rendu sa décision le 13 juillet 2015 pour le dossier portant le numéro : 401576;

CONSIDÉRANT Que la CPTAQ. autorise une superficie approximative de 3,800 mètres carrés et reconnaît la prétention du droit acquis d'une superficie de 375 mètres carrés;

CONSIDÉRANT Que ces parties de terrain appartiennent à à M. Bruno Lecours d'un côté et de l'autre à M. Normand Allard;

CONSIDÉRANT Qu'afin de pouvoir passer les contrats avec les propriétaires, les cadastres doivent être demandés afin d'être officialisés par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec;

CONSIDÉRANT Que les plans et la demande doivent être présentés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT Que les contrats ne peuvent être rédigés sans l'obtention des numéros de cadastres attribués par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec :

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Chamapgne, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'on demande à Carl Lefebvre, arpenteur d'installer des repairs et de préparer la demande de cadastres pour les terrains autorisés pour l'utilisation autre qu'agricole alentour de l'aqueduc municipal et demander à madame Marie-Claude Coté, notaire de rédiger les contrats pour l'achat des parties de terrains appartenant à M. Normand Allard et à M. Bruno Lecours ainsi qu'avec les propriétaires légaux inscrits au Registraire des entreprises du Québec sous le nom de L'aqueduc de St-Rosaire et que le Maire Harold Poisson et la directrice générale Céline Raymond soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Corporation municipale de St-Rosaire.

6915-0815

ADOPTÉE

Rencontre avec les dirigeants de la Commission Scolaire des Bois-Francs

Proposé par Marc Lavigne, appuyé par Roland Allard qu'une rencontre avec les membres du Conseil et les dirigeants de la Commission Scolaire des Bois-Francs soit cédulée pour jeudi le 13 août à 19h00.

6916-0815

ADOPTÉE

Système de temps de contact pour chloration du système d'aqueduc.

CONSIDÉRANT Que le ministère de l'Environnement avait demandé d'installer un système pour le temps de contact de chloration relié aux pompes à l'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT Que ce système est situé dans le droit acquis du côté de M. Bruno Lecours;

CONSIDÉRANT Qu'avec la décision de la CPTAQ. du 13 juillet 2015 qui autorise l'utilisation à des fins autres qu'agricole la municipalité a signé une entente avec Bruno Lecours afin de faire l'achat de cette partie de terrain où se situe le système de temps de contact pour la chloration;

CONSIDÉRANT Que Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre devrait être engagé pour relocaliser et dessiner le plan de l'emplacement du système de chloration installé afin de mieux repérer en cas de bris ou autre;

CONSIDÉRANT Que sur l'entente signée avec Bruno Lecours il était mentionné que si le système de contact de chloration se trouvait sur son terrain, la municipalité s'engageait à le retirer et remettre le terrain de M. Lecours à l'endroit où se situait le système, en bon état;

CONSIDÉRANT Que lorsque les plans seront fournis par l'arpenteur-géomètre nous pourrons déterminer si le système de chloration se retrouvera dans la partie achetée de M. Bruno Lecours ce qui évitera d'effectuer les changements pour le système de chloration déjà installé;

CONSIDÉRANT Que si le système devait être relocalisé pour toutes raisons nous devrions demander l'autorisation au Ministère de l'Environnement et les services de la firme de services Exp. Inc. pour ce changement concernant le système de chloration de l'aqueduc;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que l'on demande à Carl Lefebvre, arpenteur de localiser et dessiner un plan pour l'emplacement du système de chloration

6917-0815

de l'aqueduc , en cas de nécessité d'effectuer un transfert du système de temps de contact du système de chloration de l'aqueduc , que la directrice générale soit autorisée à demander l'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et d'engager la firme de services Exp. Inc. au besoin.

ADOPTÉE

Lampadaire pour le rang 6 est.

Proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à acheter de Marius Marcoux et Fils Inc. un lampadaire et lui demander de l'installer sur le rang 6 Est à proximité de la séparation entre la Ville de Princeville et la Municipalité de St-Rosaire.

6918-0815

ADOPTÉE

Demande de raccordement du lampadaire sur le rang 6 Est.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement qu'une demande soit acheminée à Hydro-Québec afin de faire le raccordement du lampadaire sur le rang 6 Est, à proximité de la séparation entre la Ville de Princeville et la Municipalité de St-Rosaire et que les coûts occasionnés soient défrayés par la Municipalité de St-Rosaire.

6919-0815

ADOPTÉE

Toilette chimique pour le terrain de balles.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Marc Lavigne que l'on loue une toilette chimique de Gaudreau Environnement Inc. pour la faire installer à coté du terrain de balles.

6920-0815

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Simon Rochefort à 20h 37.

6921-0815

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière